



Quelle offre d'achat est prioritaire ?

Par Gregory33

Bonjour, nous avons accepté une offre d'achat à 200000? via une agence il y a 1 mois pour la vente de notre maison. Mais nous avons reçu une autre offre d'achat au prix du mandat (220 000)il y a quelques jours par une autre agence. Nous ne les avons pas prévenus que nous avons acceptée cette première offre et le mandat est toujours en cours. Aucun compromis n'est encore signé. Vu qu'il s'agit d'une offre au prix, (nous l'avons reçu par mail), est on dans l'obligation de l'accepter ? Merci d'avance pour vos réponses.